

Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 2 mars 2026, à 19h30, à l'hôtel de ville, 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) :

Mmes	Sophie Baril Nathalie Bonneville Nathalie Desjardins Teresa Gagnon
MM.	Martin Houle Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, M. Fredy Serreyn, est présent.

2026-03-001

Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par Mme Sophie Baril, et appuyé par Mme Nathalie Desjardins :

L'ouverture de l'assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2026-03-002

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Malouin, et appuyé par M. Martin Houle :

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2026-03-003

Adoption des procès-verbaux du 2 février 2026

CONSIDÉRANT

qu'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par Mme Teresa Gagnon :

D'adopter les procès-verbaux de la séance régulière et spéciale du 2 février 2026, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2026-03-004

Rapports de l'inspecteur pour le mois de février 2026

CONSIDÉRANT

que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des rapports de l'inspecteur du mois de février 2026.

Il est proposé par Mme Sophie Baril et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

D'adopter le rapport des permis émis du mois de février 2026, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2026-03-005

Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois doit se doter d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) conformément à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT

que quatre (4) postes de membres citoyens au sein du CCU doivent être comblés;

CONSIDÉRANT

les candidatures reçues et analysées par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT

que Madame Teresa Gagnon, conseillère municipale, agit à titre de représentante du conseil municipal au sein du CCU;

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par M. Martin Houle et résolu :

Que le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sabrevois procède à la nomination des personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

- Monsieur Martin Carrier
- Monsieur Louis Laurence
- Monsieur Ghyslain Boutin
- Madame Christine Frigon

Que ces nominations soient effectives à compter de l'adoption de la présente résolution, et ce, pour la durée prévue par la réglementation municipale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

2026-03-006

CSDHR - Résolution acceptation du projet d'agrandissement de l'école primaire - Projet de planification des besoins d'espaces 2027 ;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a reçu, du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, une demande d'avis relativement au projet de planification des besoins d'espace 2027-2037;

CONSIDÉRANT

que ce projet de planification identifie notamment un projet d'agrandissement de l'école primaire Sainte-Anne située sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité reconnaît l'importance de soutenir le maintien et le développement des services éducatifs de proximité pour les familles de Sainte-Anne-de-Sabrevois;

CONSIDÉRANT

qu'une lettre d'intention sera transmise pour confirmer l'appui de la Municipalité à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT

que l'agrandissement projeté de l'école Sainte-Anne se ferait en hauteur;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité entend céder une partie de la rue Lefort afin de compenser les besoins en espace extérieur liés au projet d'agrandissement;

Il est proposé par Mme Nathalie Desjardins, appuyé par Mme Teresa Gagnon, et résolu:

Que le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sabrevois donne un avis favorable au projet d'agrandissement de l'école primaire Sainte-Anne, tel que présenté dans le cadre du Projet de planification des besoins d'espaces 2027-2037 du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;

Que le conseil confirme son intention de transmettre une lettre d'intention à l'école Sainte-Anne et au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières afin de signifier son appui au projet;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois s'engage à céder une partie de la rue Lefort afin de compenser les besoins en espace extérieur requis pour la réalisation du projet;

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2026-03-007**Processus de fermeture de rue (Des Ormes) et mise en vente des terrains****CONSIDÉRANT**

que la Municipalité souhaite procéder à la fermeture d'une partie de la rue Des Ormes afin de permettre la création et la mise en vente de quatre terrains municipaux, tel qu'illustré au plan déposé;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité entend aviser les propriétaires voisins des terrains visés de ses intentions avant d'entreprendre les démarches requises;

CONSIDÉRANT

que les acquéreurs des terrains devront assumer, à leurs frais, tous les coûts liés aux branchements et raccordements requis aux services municipaux, le cas échéant;

CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu d'autoriser l'administration municipale à entreprendre les démarches nécessaires relativement à la fermeture de cette portion de rue, à la préparation des terrains et à leur éventuelle mise en vente;

Il est proposé par Mme Nathalie Desjardins et appuyé par M. Jacques Malouin :

Que le conseil municipal autorise le processus de fermeture d'une partie de la rue Des Ormes afin de permettre la création de quatre terrains destinés à la vente;

Que les propriétaires riverains ou voisins des terrains concernés soient avisés des intentions de la Municipalité dans ce dossier;

Que les futurs acquéreurs soient informés que tous les frais de branchement, de raccordement et autres travaux requis pour rendre les terrains constructibles seront à leur entière charge;

Que l'administration municipale soit autorisée à entreprendre toutes les démarches nécessaires, incluant les avis, vérifications, procédures cadastrales, administratives et légales, afin de mener à terme ce dossier;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2026-03-008

**Renouvellement de l'entente de service animaliers
SPCA-Roussillon**

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois retient les services de la SPCA Roussillon pour la gestion animalière sur son territoire;

CONSIDÉRANT

que la convention de services animaliers prévoit une entrée en vigueur le 1er mai 2026 pour un terme de trois (3) ans et qu'elle n'est pas renouvelable de façon tacite ;

CONSIDÉRANT

qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de renouveler cette entente afin d'assurer la continuité des services animaliers offerts aux citoyens;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

Que le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sabrevois autorise le renouvellement de l'entente de services animaliers avec la SPCA Roussillon pour une durée de trois (3) ans, selon les termes et conditions prévus à la convention.

Que le directeur général et greffier-trésorier, M. Fredy Serreyn, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2026-03-009

**Acceptation programme PUIT (installations septiques)
Convention d'aide financière pour signature**

CONSIDÉRANT

la lettre de promesse datée du 17 février 2026, transmise par la ministre des Affaires municipales, confirmant que le projet de nouvelles installations individuelles de traitement des eaux usées domestiques est admissible à une aide financière maximale de 137 500 \$ dans le cadre du volet 2 du Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT) ;

CONSIDÉRANT

qu'une convention d'aide financière établissant les travaux admissibles ainsi que les modalités de versement sera transmise ultérieurement et que celle-ci sera soumise aux dispositions du guide du PUIT en vigueur pour l'appel de projets 2025 ;

CONSIDÉRANT

que ce projet contribuera à garantir l'accès à une eau potable de qualité et à protéger les ressources hydriques sur le territoire de la Municipalité ;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par M. Martin Houle :

QUE le conseil municipal accepte la promesse d'aide financière maximale de 137 500 \$ accordée dans le cadre du volet 2 du Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT) ;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Monsieur Jacques Lavallée, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Fredy Serreyn, à signer pour et au nom de la Municipalité toute convention d'aide financière ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du programme, ainsi que les lois, règlements et normes en vigueur applicables à la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité.

2026-03-010

Modification de la convention d'aide financière – Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT) – Escale du Quai Ryan / Parc d'adrénaline

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois est bénéficiaire d'une aide financière du ministère du Tourisme dans le cadre du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT) pour le projet Escale du Quai Ryan / Parc d'adrénaline;

CONSIDÉRANT

qu'une modification à la convention d'aide financière est proposée par le ministère du Tourisme afin d'ajuster certains éléments du projet, notamment l'échéancier de réalisation;

CONSIDÉRANT

que selon l'annexe A de la convention modifiée, la date de fin des travaux du projet est désormais fixée au 31 décembre 2027;

CONSIDÉRANT

que le conseil municipal juge opportun d'accepter cette modification afin d'assurer la poursuite et la réalisation complète du projet;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par M. Jacques Malouin:

Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois accepte la modification à la convention d'aide financière intervenue avec le ministère du Tourisme dans le cadre du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT) concernant le projet Escale du Quai Ryan / Parc d'adrénaline;

Que le conseil autorise M. Fredy Serreyn, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à cette modification de la convention.

Adoptée à l'unanimité

2026-03-011

Dépenses du mois de février 2026 à être autorisées

CONSIDÉRANT

que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de février 2026 et confirment en avoir pris connaissance.

Il est proposé par Mme Sophie Baril et appuyé par Mme Teresa Gagnon :

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de février 2026, pour un montant total de 152 070,07 \$

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2026-03-012

Correspondance

2026-03-012.001

Contribution financière – Bourse Jeune agriculteur.trice de l'année

CONSIDÉRANT

la demande de contribution reçue de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu (CCIHR) dans le cadre de la Bourse Jeune agriculteur.trice de l'année ;

CONSIDÉRANT que cette bourse vise à reconnaître et soutenir un(e) jeune agriculteur.trice de 40 ans et moins s'étant démarqué dans la région du Haut-Richelieu ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois souhaite encourager la relève agricole et soutenir les initiatives régionales favorisant le développement du milieu agricole ;

Il est proposé par M. Martin Houle et appuyé par Mme Sophie Baril :

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois participe à la Bourse Jeune agriculteur.trice de l'année organisée par la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu par l'octroi d'un montant de **200 \$** ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

Adoptée à l'unanimité

2026-03-012.002 Polyvalente Marcel-Landry, bourses des finissants 2026

CONSIDÉRANT la demande de contribution reçue de la Polyvalente Marcel-Landry afin de soutenir les bourses remises aux élèves finissants lors de la cérémonie de collation des grades 2026;

CONSIDÉRANT l'importance de reconnaître la persévérance, les efforts et l'engagement des jeunes de notre région dans la poursuite de leurs études ou de leur insertion professionnelle;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par Mme Teresa Gagnon :

Que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois accorde une contribution financière de **200 \$** à la Polyvalente Marcel-Landry pour les **bourses des finissants 2026**.

Adoptée à l'unanimité

2026-03-012.003 Croisière Iberville

CONSIDÉRANT que l'organisme / entreprise **Les Croisières Iberville** organise des activités nautiques et touristiques sur la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT que ces activités contribuent à l'animation du territoire et à la mise en valeur du patrimoine riverain de la région;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois souhaite soutenir cette initiative;

Il est proposé par M. Jacques Malouin et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois accorde une contribution financière de 260 \$ aux Croisières Iberville afin de soutenir leurs activités

Adoptée à l'unanimité

2026-03-013 Varia

2026-03-014 Période de questions

2026-03-015

Fermeture ou ajournement de l'assemblée

Il est proposé par M. Jacques Malouin et appuyé par Mme Teresa Gagnon:

La fermeture de l'Assemblée à 20h00.

Adoptée à l'unanimité



M. Jacques Lavallée
Maire



M. Fredy Serreyn
Secrétaire-trésorier